

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil Communautaire

Séance du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Urzy, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

Membres présents : M. Jean-Pierre APERS, Mme Danielle AUDUGE, Mme Michèle BRIDOUX, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLEAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, M. André DEMARES, M. Eric GUYOT, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, M. Christophe MAGNIEN, Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick REGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT

*Absents excusés : Mme Valérie DELONG pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHATEAU
M. Daniel GOBET pouvoir donné à M. Daniel CHALENCON
Mme Nathalie JOLY pouvoir donné à Mme Michèle BRIDOUX
Mme Dany ARGOUD-RABEH pouvoir donné à M. Jacques MERCIER*

Secrétaire de séance : Rémy PASQUET

Après le discours d'introduction de Mme JUDAS, la séance est ouverte à 18h50.
Le quorum est atteint.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
2. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2013 : CCBN
3. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2013 : SPANC
4. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2013 : ZA des Bertranges
5. Affectation des résultats : Budgets CCBN – SPANC – ZA
6. Vote du taux des 4 taxes 2014
7. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014 (TEOM)
8. Budget primitif 2014 : CCBN
9. Budget primitif 2014 : SPANC
10. Budget primitif 2014 : ZA des Bertranges
11. Renouvellement de la ligne de Trésorerie
12. Recrutement PIT saison 2014
13. Renouvellement convention partenariat Bassin Versant Nièvre
14. Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 AVRIL 2014

Pour rappel, le budget devant être voté au 30 avril 2014, le délai entre l'installation du nouveau conseil communautaire et le conseil du 25 avril 2014 était trop court pour envoyer les documents aux membres du conseil.

M. GUYOT demande pourquoi un secrétaire de séance s'il n'a pas eu le compte-rendu en amont.

Personne n'ayant eu le temps d'en prendre connaissance, l'approbation de ce compte-rendu est donc reportée au prochain conseil.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 : CCBN

Mme JUDAS laisse la parole à M. PASQUET pour les comptes administratifs.

M. CHATEAU redonne les excédents de fonctionnement depuis 2009, lesquels sont reportés en investissement à chaque fois.

A 19h05, la séance est suspendue le temps de distribuer les documents budgétaires aux élus. Reprise de la séance à 19h16.

M. PASQUET donne aux élus les chiffres des différents comptes administratifs.

M. CHATEAU précise que le résultat 2013 est moindre qu'en 2012.

Mme JUDAS et M. CHATEAU quittent la séance le temps que les comptes administratifs soient votés.

➤ Compte administratif :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : - 1 212 693,80 €

Recettes : + 1 430 361,76 €

Résultat 2013 : + 217 667,96 €

Report 2012 : + 0 €

Soit un excédent total 2013 de : + 217 667,96 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : - 954 541,11 €

Recettes : + 851 310,52 €

Résultat 2013 : - 103 230,59 €

Report 2012 : - 200 837,78 €

Soit un déficit total 2013 de : - 304 068,37 €

Restes à réaliser

Dépenses : - 554 416,88 €

Recettes : + 398 697,58 €

Soit un résultat à reporter: - 155 719,30 €

Besoin de financement : 459 787,67 €

Votants « Pour » : 22

Votants « Contre » : 0

Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2014-013

➤ Compte de gestion :

Le Conseil communautaire prend acte de la conformité du compte de gestion 2013 au regard du compte administratif 2013 du budget principal.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2014-014

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 : SPANC

➤ Compte administratif :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : - 17 032,97 €
Recettes : + 10 829,30 €

Résultat 2013 : - 6 203,67 €
Report 2012 : - 11 583,54 €
Soit un déficit total 2013 de : - 17 787,21 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : - 573,00 €
Recettes : + 2 879,00 €

Résultat 2013 : + 2 306,00 €
Report 2012 : + 536,76 €
Soit un excédent total 2013 de : + 2 842,76 €

Restes à réaliser

Dépenses : Néant
Recettes : Néant
Soit un résultat à reporter: Néant

Besoin de financement : Néant

Un déficit du service est constaté. M. PASQUET propose de voir les solutions pour l'avenir du SPANC lors du BP.

Votants « Pour » : 22
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2014-015

➤ Compte de gestion :

Le Conseil communautaire prend acte de la conformité du compte de gestion 2013 au regard du compte administratif 2013 du budget SPANC.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2014-016

4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 : ZA DES BERTRANGES

➤ Compte administratif :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : - 2 020,30 €
Recettes : + 48 804,11 €

Résultat 2013 : + 46 783,81 €
Report 2012 : 0,00 €
Soit un excédent total 2013 de : + 46 783,81 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : - 69 299,20 €
Recettes : + 2 020,30 €

Résultat 2013 : - 67 278,90 €
Report 2012 : - 64,51 €
Soit un déficit total 2013 de : - 67 343,41 €

Restes à réaliser

Dépenses : - 274 575,00 €
Recettes : + 68 000,00 €
Soit un résultat à reporter: -206 575,00 €

Besoin de financement : 273 918,41 €

Votants « Pour » : 22
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-017

➤ Compte de gestion :

Le Conseil communautaire prend acte de la conformité du compte de gestion 2013 au regard du compte administratif 2013 du budget ZA.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-018

Retour en séance de Mme JUDAS et M. CHATEAU.

M. PASQUET informe Mme JUDAS et M. CHATEAU que les comptes administratifs et les comptes de gestion ont été votés à l'unanimité. Mme JUDAS et M. CHATEAU prennent acte.

5) AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGETS CCBN – SPANC – ZA

➤ CCBN :

a) reprise du résultat négatif de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 304 068,37 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

Dépenses : - 554 416,88 €
Recettes : + 398 697,58 €
Soit un résultat à reporter: - 155 719,30 €

c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

Excédent 2013: + 217 667,96 €
Besoin de financement : - 459 787,67 €
Affectation déficitaire: - 242 119,71 €
Réparti comme suit :

- **compte 001 en solde déficitaire de la section d'investissement reporté : 304 068,37 €**
- **compte 002 en résultat de la section de fonctionnement reporté : 0 €**
- **compte 1068 en recettes de la section d'investissement : 217 667,96 €**

Votants « Pour » : 24
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-019

➤ SPANC :

a) reprise du résultat positif de clôture de la section d'investissement

Excédent de : 2 842,76 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

Dépenses : Néant

Recettes : Néant

Soit un résultat à reporter: Néant

c) affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement

Déficit 2013 : - 17 787,21 €

Besoin de financement : Néant

Réparti comme suit :

-**compte 001** en solde excédentaire de la section d'investissement reporté : 2 842,76 €

-**compte 002** en solde déficitaire de la section de fonctionnement reporté : 17 787,21 €

Votants « Pour » : 24
Votants « Contre » : 0
Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-020

➤ ZA :

a) reprise du résultat négatif de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 67 343,41 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

Dépenses : - 274 575,00 €

Recettes : + 68 000,00 €

Soit un résultat à reporter: - 206 575,00 €

c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

Excédent 2013 : + 46 783,81 €

Besoin de financement : -273 918,41 €

Affectation déficitaire de: - 227 134,60 €

Réparti comme suit :

- **compte 001** en solde déficitaire de la section d'investissement reporté : 67 343,41 €

- **compte 002** en résultat de la section de fonctionnement reporté : 0 €

- **compte 1068** en recettes de la section d'investissement : 46 783,81 €

Votants « Pour » : 24
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-021

6) VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

TAXE	Taux 2013 CCBN	Base prévisionnelle 2014	Taux 2014 CCBN votés
TH	4,59 %	7 071 000	4,59 %
TFB	3,64 %	4 592 000	3,64 %
TFNB	9,65 %	265 900	9,65 %
CFE	4,53 %	573 400	4,53 %

Mme JUDAS évoque le FPIC. Le montant alloué pour 2014 est de 109 943 € contre environ 71 000 € pour 2013. A ce jour la répartition entre la CCBN et les communes n'est pas encore connue. Elle le sera en juin. Mme JUDAS, souhaiterait un vote unanime afin que la CCBN garde la totalité de la somme. Une répartition dérogatoire avec un vote à la majorité des 2/3 est envisagée. S'il n'y a pas d'accord, ça sera une répartition de droit commun.

M. PASQUET précise que si l'on garde la totalité du FPIC, les travaux de voirie pourront être plus conséquents et qu'il n'y aurait pas besoin d'augmenter la fiscalité. La présentation du BP du budget principal est faite sans augmentation de la fiscalité. Au besoin, une décision modificative ou un budget supplémentaire peut être fait si une hausse est votée.

Actuellement un dossier de demande de prêt est en cours auprès d'un organisme bancaire, mais celui-ci semble compromis. De plus la ligne de trésorerie est à rembourser au 24 mai 2014. Un renouvellement sera donc proposé.

M. BERTRAND explique que tous les élus devraient être au courant concernant la ligne de trésorerie et que ces contrats devraient être annexés aux budgets (CA et BP).

1% d'augmentation de la fiscalité représente 5 430 € de recettes supplémentaires, donc 5% représentent environ 27 000 €.

M. RIGAUD fait remarquer que le montant de la hausse de la fiscalité équivaut aux indemnités des élus.

M. PASQUET précise que ces indemnités sont raisonnables et qu'elles ne représentent qu'un tiers de ce qui peut être perçu légalement.

Mme JUDAS rappelle qu'en 2002, lors de la création de la CCBN, les indemnités avaient été fixées à taux plein.

M. PASQUET estime que ça n'était pas la bonne décision et qu'aujourd'hui en 2014 on en subit les conséquences.

Mme JUDAS précise que selon M. JONNARD, trésorier de Guérigny, une hausse de 2% serait correcte.

M. BERTRAND souligne le fait que les bases ont augmenté, par conséquent les recettes aussi. M. PASQUET informe que l'augmentation de ces bases est de 1,3%.

M. CHATEAU demande à la Présidente pourquoi souhaite-t-elle une hausse de la fiscalité si peu de travaux de voirie ne sont envisagés ?

M. BERTRAND demande s'il n'y a pas possibilité de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement.

M. PASQUET précise que certaines dépenses de fonctionnement sont dues aux projets d'investissement.

Les délégués communautaires procèdent dans un premier temps au vote d'une éventuelle hausse de la fiscalité. Dix élus sont pour. La majorité n'étant pas atteinte, les élus votent alors à l'unanimité la non augmentation de la fiscalité.

Votants « Pour » : 24

Votants « Contre » : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-022

7) VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2014 (TEOM)

Malgré la légère hausse du Syctevom de SICHAMPS, l'augmentation des bases permet de ne pas augmenter le taux CCBN. Ainsi, avec le taux actuel de 11,85 % le produit attendu est couvert.

- La base prévisionnelle en 2014 est de : 4 869 252,00 €
- Les produits attendus en 2014 sont de : 577 006,36 €

Il est proposé d'adopter le taux de TEOM en 2014 de :

$$577\,006,36 \text{ €} / 4\,869\,252,00 \text{ €} \times 100 = 11,85 \%$$

soit le maintien du taux voté en 2013.

M. GUYOT précise que la base augmente donc les recettes augmentent. Vu que la population augmente, la participation de la Communauté de communes augmente de ce fait. Au final, c'est donc équilibré.

Votants « Pour » : 24
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-023

8) BUDGET PRIMITIF 2014 : CCBN

Selon M. CHATEAU, l'indemnité du Comptable public doit être supprimée.
Mme JUDAS propose de voter le maintien de l'indemnité à 40 % comme en 2013..

Votants « Pour » : 15
Votants « Contre » : 8
Abstentions : 1

Les élus votent à la majorité le maintien de l'indemnité du Trésorier à 40%.

M. CHATEAU présente le projet des Routes de la Chaussade. Ce projet, qui est sur le point d'être finalisé, a été présenté lors des vœux du Président de la CCBN en début d'année. Cette visite virtuelle permet de mettre en valeur le patrimoine ainsi que le tourisme du territoire. Une borne interactive sera à disposition du public.

M. CHALENCON rappelle à l'assemblée que dans le règlement intérieur de la CCBN il est stipulé que les élus doivent avoir les comptes-rendus des bureaux et des commissions.

Mme JUDAS donne le détail du chapitre 23 en investissement :

- ☞ 90 000 € : aire de camping-car
- ☞ 9 500 € : marché maîtrise d'œuvre GIRUS
- ☞ 1 650 € : relevé topo fait par Raquin pour la rue de la Tuilerie à Guérigny
- ☞ 10 000 € : garde-corps pour la piste de compétition BMX
- ☞ 153 000 € : 2^{ème} tranche de la piste BMX
- ☞ 66 500 € : report voirie 2013 (la Ramée 35 880 € et les Carrières 31 560,05 €)
- ☞ 6 500 € : travaux Morini sur la piste BMX
- ☞ 120 000 € : travaux de voirie 2014

M. CHATEAU précise que les routes de Guérigny sont en mauvais état. Par conséquent il demande que la compétence voirie revienne aux communes.

M. PASQUET rappelle que le FPIC pourrait rapporter 109 943 € à la CCBN s'il était conservé en totalité. Ce dernier soumet une analyse financière à l'assemblée afin d'expliquer la situation financière de la CCBN.

M. MERCIER répond à l'assemblée qu'il faut penser communauté de communes.

M. CHATEAU, Mme BRIDOUX, M. CLEAU, M. DEMARES, M. GUYOT, Mme LEBAS quittent la séance à 20h45.

Par conséquent la séance est suspendue pendant 10 minutes.

Reprise de la séance à 20h55.

M. PASQUET fait un bilan de l'état de la dette. Certains emprunts devraient être renégociés, par exemple celui dont le taux est de 5,40%.

La Présidente propose le budget en équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 1 451 593,91 €

Investissement : 1 221 053,91 €

Votants « Pour » : 15

Votants « Contre » : 1

Abstention : 0

Approuvé à la majorité : *Délibération n°2014-024*

9) BUDGET PRIMITIF 2014 : SPANC

La Présidente propose le budget en équilibre en dépenses et en recettes :

Exploitation : 35 679,41 €

Investissement : 6 721,40 €

Les élus se demandent quel sera l'avenir du SPANC étant donné qu'il y aura de moins en moins de contrôles. Madame la Présidente indique que le résultat déficitaire du SPANC pourra peut-être entraîner la suppression du poste existant.

Votants « Pour » : 16

Votants « Contre » : 0

Abstention : 0

Approuvé à la majorité : *Délibération n°2014-025*

10) BUDGET PRIMITIF 2014 : ZA DES BERTRANGES

La Présidente propose le budget en équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 178 779,70 €

Investissement : 426 758,41 €

Votants « Pour » : 16

Votants « Contre » : 0

Abstention : 0

Approuvé à la majorité : *Délibération n°2014-026*

11) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

M. PASQUET propose, si c'est possible, de rembourser la ligne de trésorerie et de la transformer en emprunt.

M. BERTRAND souhaite que le contrat de la ligne de trésorerie soit annexé au CA et au BP.

En 2010 la ligne était de 45 000 €, aujourd'hui en 2014 elle est de 200 000 €.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-027*

12) RECRUTEMENT PIT SAISON 2014

Mme JUDAS rappelle que Mme Tiphaine GUILLAUME était l'animatrice présente au PIT pour la saison 2013. Actuellement elle effectue un stage au sein de la CCBN dans le cadre de ses études de licence Pro « Gestion et pilotage de projets ». Il est proposé à l'assemblée de l'embaucher cet été. Son contrat débiterait fin juin et finirait le jour de la fermeture de l'exposition des Amis du Vieux Guérigny en septembre.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-028*

13) RENOUVELLEMENT CONVENTION PARTENARIAT BASSIN VERSANT NIEVRE

Il s'agit d'une convention annuelle. Une première proposition avait été soumise à 1,80 € / habitant, mais suite à de nombreux refus, le tarif a été fixé à 1,24 € / habitant soit 5914 hab x 1.24€ = 7 333,36 € de participation pour l'année 2014.

M. CHALENCON explique qu'il y a deux rivières : Champlemy et Arzembouy. L'étude du Bassin Versant Nièvre consiste en la réhabilitation de ces rivières.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-029*

14) QUESTIONS DIVERSES

M. RIGAUD dit à l'assemblée que la commission « accessibilité » est une commission obligatoire. On lui répond qu'actuellement elle est englobée dans la commission « Affaires Sociales ».

Plus aucune n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

Table des Délibérations

Séance du 25 avril 2014

Convocation du 25 avril 2014

- *Délibération n°2014-013 : Compte Administratif 2013 - Budget principal de la Communauté de Communes « Des Bertranges à la Nièvre »*
- *Délibération n°2014-014 : Approbation du Compte de Gestion 2013 - Budget principal de la Communauté de Communes « Des Bertranges à la Nièvre »*
- *Délibération n°2014-015 : Compte Administratif 2013 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
- *Délibération n°2014-016 : Approbation du Compte de Gestion 2013 - Budget annexe du SPANC*
- *Délibération n°2014-017 : Compte Administratif 2013 - Budget Zone d'Activités des Bertranges*
- *Délibération n°2014-018 : Approbation du Compte de Gestion 2013 - Budget Zone d'Activités des Bertranges à la Nièvre.*
- *Délibération n°2014-019 : Affectation des résultats 2013- Budget principal de la Communauté de Communes « Des Bertranges à la Nièvre »*
- *Délibération n°2014-020 : Affectation des résultats 2013- Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
- *Délibération n°2014-021 : Affectation des résultats 2013- Budget de la Zone d'Activités des Bertranges*
- *Délibération n°2014-022 : Vote du taux des 4 Taxes 2014*
- *Délibération n°2014-023 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2014*
- *Délibération n°2014-024 : Vote du budget primitif 2014 de la Communauté de Communes « Des Bertranges à la Nièvre »*
- *Délibération n°2014-025 : Vote du budget primitif 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
- *Délibération n°2014-026 : Vote du budget primitif 2014 de la Zone d'Activités des Bertranges*
- *Délibération n°2014-027 : Renouvellement ligne de trésorerie*
- *Délibération n°2014-028 : Recrutement d'un animateur touristique saison 2014*
- *Délibération n°2014-029 : Renouvellement de la convention partenariat Bassin Versant Nièvre*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		